

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation : 9 septembre 2026

transmise le : 9 septembre 2026

Membres élus : 27

en fonction : 27

présents : 24

Sous la présidence de Monsieur Mathieu TAESCH, Maire

En présence de : MAECHLING Caroline, MISCHLER Guy, DEBRIE Béatrice, RIEDINGER Claude, GRATHWOHL Mélanie, BOPP Olivier, ENRICI Marie-Claire, BILGER Denis, MISCHLER Stéphane, KLEIN Alain, ECKERT Sylvia, MAGNUS Patrice, BISCHOFF Véronique, RIEDINGER Joanne, RIEGEL David, KOEHL Christophe, MARTZ Anne-Hélène, OFFERLE Cyrille, GRATHWOHL Nathalie, NOBLET Florence, FUCHS Denis, GEISSLER François, ARNDT Hélène

Excusé ayant donné procuration : GRASSER Laëtitia à ECKERT Sylvia, RIEDINGER Marisa à BISCHOFF Véronique, DAUGER Thomas à MAECHLING Caroline

Secrétaire de séance : BISCHOFF Véronique

2026 077 – Commande publique – avenant au marché de rénovation de l'éclairage public

Dans le cadre de l'exécution du marché relatif aux travaux de rénovation de l'éclairage public, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la conclusion d'un avenant portant sur la réalisation de plusieurs prestations complémentaires nécessaires à la poursuite et à l'achèvement des travaux.

Ces prestations, détaillées dans les devis correspondants, représentent un montant total de 21 211,56 € TTC, soit une augmentation de 2,24 % par rapport au montant initial du marché.

L'avenant comprend les prestations suivantes :

- le remplacement de 7 mâts sinistrés en zone industrielle, comprenant la dépose du mât endommagé, la fourniture et la pose d'un mât d'occasion conformément au devis n° 33AV de l'entreprise d'un montant de 4.854,00 € HT. A noter que la fourniture et la pose des nouveaux luminaires sont prévues au marché.

- la fourniture de 3 nouveaux luminaires sans chapeau pour la rue de la Tour et la rue Hasloch conformément au devis n° 39AV de l'entreprise d'un montant de 1.560,00 € HT. En effet, les luminaires prévus au marché ne peuvent pas être mis en place (luminaires trop proches des façades des habitations).
- le remplacement d'un luminaire en façade au niveau du 45-47 rue de la République (impasse) conformément au devis n° 39AVv3 de l'entreprise d'un montant de 700,00 € HT.
- la mise en place d'une remontée en façade avec éclairage à l'angle de la rue Hecht et de la rue de la Tour conformément au devis n° 76AV de l'entreprise d'un montant de 4.332,50 € HT.
- la programmation des abaissments de puissance pour certains luminaires rue de la République (tronçon de rue situé entre la rue du Pavé et la rue du Manège), rue de la Gare, rue de Geudertheim et rue Heyler conformément au devis n° 75AV de l'entreprise d'un montant de 850,00 € HT.
- le remplacement de 4 mâts en fonte rue de la Tour conformément au devis n° 77AV de l'entreprise d'un montant de 5.379,80 € HT. En effet, ces mâts sont fortement abîmés par la rouille, y compris la tête du mât permettant la fixation des luminaires entraînant un risque de chute et de casse.

Ces prestations complémentaires permettent de répondre aux besoins identifiés dans le cadre des travaux de rénovation de l'éclairage public et d'assurer la cohérence des interventions réalisées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal

- Approuve l'avenant au marché de travaux de rénovation de l'éclairage public, portant sur les prestations complémentaires précitées, pour un montant total de 21 211,56 € TTC soit 17 676.30 € HT, correspondant à une augmentation de 2,24 % du montant initial du marché,
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant avec l'entreprise titulaire du marché ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Le secrétaire de séance
Véronique BISCHOFF



Pour extrait conforme à Hoerd, le 25.09.2026
Publié le 25.09.2026
Transmis à la Préfecture le 25.09.2026
Certifié exécutoire

Le Maire
Mathieu TAESCH


